

# Synthèse de l'article de F. Héran, Ined

Ni "massive" ni "majoritairement clandestine" ni "prolifère" ni "misérable" ou "insaisissable", selon François Héran, l'immigration "reste à découvrir".

## ■ Un "pays d'immigration massive" ?

Au vu des chiffres, la France ne l'est plus depuis vingt-cinq ans. Aujourd'hui, le solde migratoire (les entrées moins les sorties) est estimé à 65 000 personnes, soit 20 % de la croissance démographique.

En Espagne, l'immigration représente 82 % de cette croissance, en Italie 97 % et en Allemagne 150 %. Première explication : la France compte chaque année 200 000 naissances de plus que de décès. Quant à l'immigration, très réduite par rapport à nos voisins, le chercheur en trouve la cause principale dans le faible taux de croissance économique de notre pays.

## ■ Le taux de fécondité de la France

Les femmes immigrées sont trop peu nombreuses pour que leur fécondité, légèrement supérieure à celle des Françaises, ait une influence décisive sur le taux de fécondité générale du pays. "Les jeunes issus de l'immigration, et désormais visibles dans l'espace public, sont nés il y a quinze ou vingt ans. Ils sont le fruit d'un régime de fécondité largement révolu", affirme François Héran.

## ■ L'immigration irrégulière

La difficulté à se procurer des chiffres exacts sur les "sans-papiers" nourrit le fantasme d'une immigration clandestine massive. La France a régularisé, en 1982, 132 000 immigrés clandestins et satisfait, en 1997-1998, 90 000 demandes sur 130 000. Certaines personnes résidaient sur le territoire depuis plus de dix ans, ce qui permet au chercheur d'estimer à 13 000 par an le nombre d'entrées irrégulières.

"On est loin des opérations de régularisation de très grande envergure qu'ont dû mener l'Espagne, l'Italie et la Grèce ces cinq dernières années, avec des effectifs de demandeurs qui ont parfois excédé le demi-million."

## ■ Les statistiques

La statistique publique est impuissante à comptabiliser les immigrés mais les démographes peuvent utiliser différentes sources pour en contourner les difficultés. Changer les modes de recensement, rendre obligatoire l'enregistrement des immigrés ne serait, selon le directeur de l'INED, qu'un retour au régime de Vichy.

Exemple : une partie des personnes âgées, ayant migré en France il y a longtemps, tendent à se déclarer rétrospectivement "Françaises de naissance", au lieu d'indiquer qu'elles ont acquis la nationalité.

"Il serait absurde de dénoncer là une fausse déclaration et de sommer l'INSEE d'y mettre bon ordre : c'est à l'évidence, un signe d'intégration accomplie", estime François Héran.